94-410 du 29 Août 1994

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

DECRET N° /MFPRA-DGFP-DME.D1

Portant rectificatif au décret n° 91/397/MTSS-DGFP-DGPCE du 13 Mai 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête BIYEKELE (Jean Jacques.)

LE PREMIER-MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/Is :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u La Loi n° 031-89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 62/190/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ; D.G.C.

(/u le décret n° 63/81/FP-SE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

(/u le décret n° 67/60/FP-SE du 24 Février 1967 reglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes reglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;

(/u le décret n° 67/304/MF-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les article 19,20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ; D.G.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 91/397 du 13 Mai 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête BIYEKELE Jean Jacques ;

(/u le décret n°93/ du 25 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°93- du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/342 du 29 Juillet 1993 portant or-

(/u l'ordonnance n° du 27 Juin 1958 fixant le reglement sur la solde des fonctionnaires ;

Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Est rectifié le décret n° 91-397/MTSS-DGFP-DGPCE du 13 Mai 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête BIYEKELE Jean Jacques.

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304/MTSBGT du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence Es Lettres, option : Anglais, Français, Philosophie et Histoire, Géographie, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, session de 1986 sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.

- BIYEKELE Jean Jacques, né le 11 Août 1960 à Pointe-Noire
- BIBILA Gilbert, né le 13 Février 1958 à Kivimba
- BAYETISSA Samuel, né le 19 Avril 1960 à Musana
- BAFOUNDA Roger Blaise, né le 2 Février 1962 à Brazzaville
- BANIALA-MILANDOU Paul, né le 20 Septembre 1956 à Pointe-Noire
- BABONGA Samuel, né le 3 Janvier 1963 à Loudima Gare
- BOKOKO Isidore, né le 12 Octobre 1958 à Mbandza Mossaka
- BOUESSE Marcel, né le 24 Septembre 1959 à Koko
- FINOUNOU Dominique, né le 13 Mars 1957 à Baratier
- GALIKOUA Martin, né le 26 Novembre 1958 à Djambala
- GOUEMO-GOUEMO Thomas, né le 6 Mars 1959 à Mouyondzi
- GUEMBO Etienne, né le 29 Septembre 1958 à Madingou
- IMANGO Pierre, né le 27 Février 1961 à Boubida (Divenié)
- KANATH Bedel Anicet, né le 17 Avril 1956 à Sibiti
- KOUDIATOU Maurice, né le 20 Juin 1957 à Aubeville

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1987 et nommés au 1° échelon de leur grade indice 830 pour compter du 5 Octobre 1987 Ancienneté = Néant.

.../...

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera ~~enregistré~~, publié au JO~~RC et communiqué partout où besoin sera./-~~

BRAZZAVILLE, le 29 Août 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

- Jean Prosper K O Y O./-

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
DGFP/DAF..... 3
DGFP/DGT..... 3
I.G.B..... 3
D.G.C.F..... 1
MFRSE..... 2
DPAA/MFRSE..... 2
DOSSIERS.....45
INTERESSES.....15
SGG/BC..... 2./-